

Modification de la loi fédérale sur l'application des sanctions internationales

Madame, Monsieur,

Nous nous référons à la lettre du 18 juin 2010 par laquelle Madame la présidente de la Confédération Doris Leuthard a mis en consultation le projet de modification de loi susmentionné.

Après examen du dossier, nous vous informons que nous n'avons pas de remarques à formuler.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 27 septembre 2010

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
C. NICATI

La chancelière,
M. ENGHEBEN